



## PROCES-VERBAL

La Commission Régionale des Litiges de la Ligue PROVENCE ALPES COTE D'AZUR valide :

- la liste « UNIS POUR NOTRE FEDERATION » conduite par Monsieur Jean-Jacques MARGUERON pour les élections au Comité de direction du Comité Départemental des ALPES DE HAUTE PROVENCE ;
- la liste des délégués à l'Assemblée générale de la Fédération Française de Tennis au titre du Comité Départemental des ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 25 octobre 2024

*La présidente,*

**Aurélie BEFVE**

*Cette décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Litiges dans un délai de 48h à compter de la publication sur le site internet (article 133-1 des règlements administratifs).*